GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 18 juillet 2018

11 nouvelles caméras-radars pour les zones de police bruxelloises

Des moyens supplémentaires pour mieux contrôler la vitesse et le respect du feu rouge

La Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière Bianca Debaets a débloqué un budget de 700.000 euros afin de permettre l'acquisition de 11 nouvelles caméras-radars qui seront mises à disposition des 6 zones de police. Ces caméras modernes permettent à la fois de contrôler la vitesse mais également le respect du feu rouge par les automobilistes. En parallèle, dans les semaines à venir, 4 boîtiers-radars (fixes) seront installés par Bruxelles Mobilité sur la chaussée de Haecht, à Schaerbeek, une artère qui a connu plusieurs accidents significatifs ces dernières mois.

« Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation, et c'est ce que je fais intensément depuis plusieurs années. Mais afin que celles-ci soient réellement efficaces et changent le comportement des automobilistes, cela doit s'accompagner de suffisamment de répression. D'où la nécessité d'offrir aux zones de police davantage de moyens techniques pour contrôler un maximum d'automobilistes, au niveau de la vitesse et du feu rouge. Celui-ci n'est malheureusement pas toujours respecté comme il se doit, principalement durant la nuit d'ailleurs. La Région bruxelloise n'est pas Spa-Francorchamps et ceux qui ne veulent pas le comprendre doivent être sévèrement sanctionnés », explique la Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière **Bianca Debaets**.

Les 11 caméras acquises par la Région bruxelloise au prix de 58.000 euros par exemplaire ont été mises à disposition et installées sur le territoire de 3 zones de police : la zone Nord (2 caméras), la zone Bruxelles-Ixelles (3) et la zone Montgomery (3). Les 3 caméras restantes pourront venir renforcer le contingent des autres zones. Aujourd'hui, avec ces 11 derniers achats, on arrive à un total de 43 caméras fonctionnelles et disponibles pour les 95 boîtiers-radars répartis dans les 19 communes.

Rien que sur l'année 2017, les services de police ont enregistré en Région bruxelloise un total de 212.339 infractions liées à un excès de vitesse et 36.272 infractions dues au non-respect des feux de signalisation.

Porte-parole Bianca Debaets: Pierre Migisha – 0475 72 04 12 – pmigisha@gov.brussels